

# REUNION PUBLIQUE

## AVENUE DE LA CONTAMINE

### COMPTE RENDU

Date : 25 novembre 2021

Heure : 18h30-19h30

Organisateur : la municipalité de Tullins

Lieu : Salle des fêtes

En présence des élus, du bureau d'études Alp'Etudes et de 26 habitants.

### Compte rendu

Monsieur le Maire a introduit la réunion.

Puis Madame Peschel, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en charge des finances, des projets innovants, de la participation citoyenne et de l'intercommunalité évoqué les règles de la consultation citoyenne.

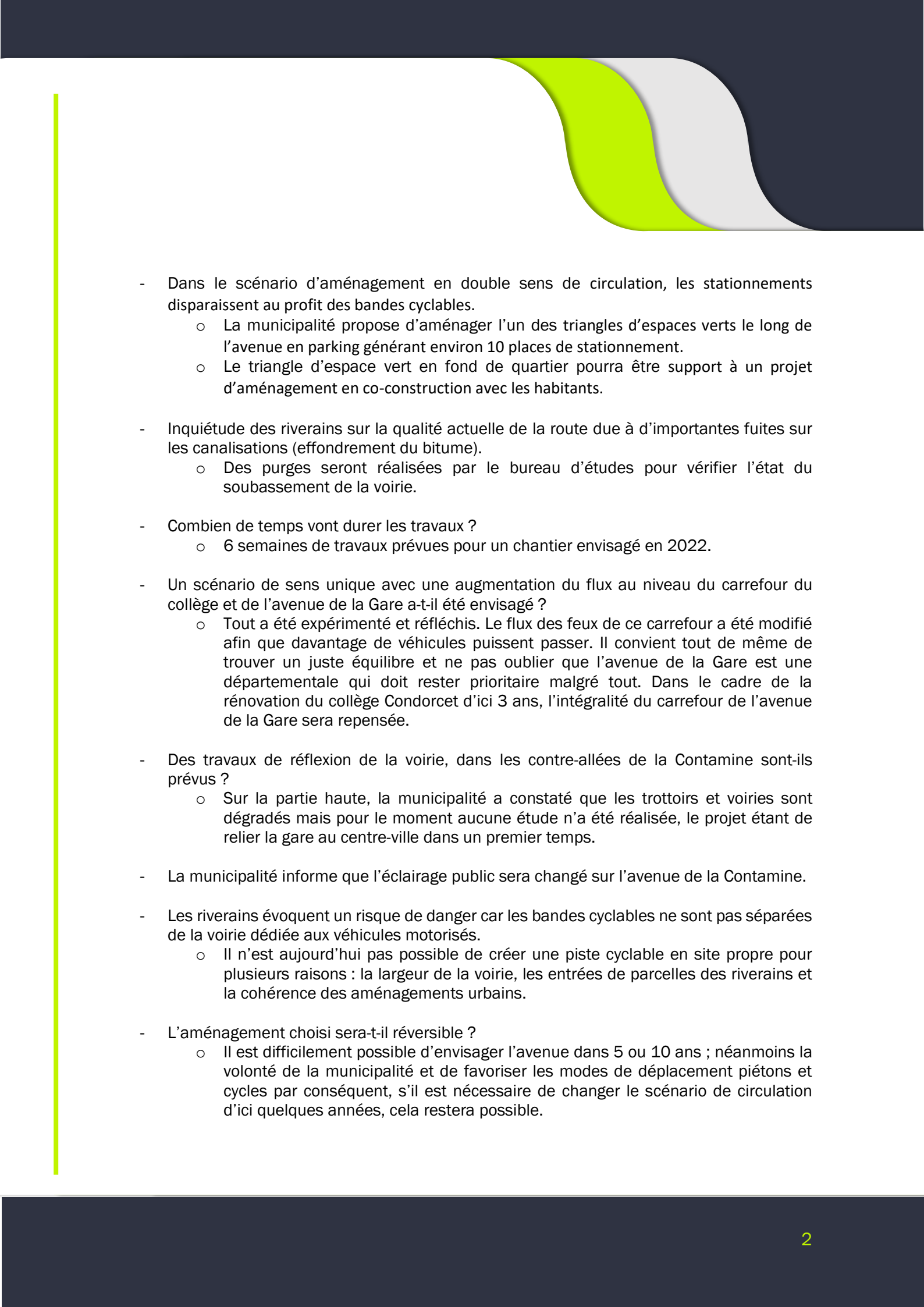
Monsieur Grenier, 2<sup>ème</sup> adjoint du maire, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire a présenté le projet.

Le bureau d'études Alp'Etudes était présent afin de répondre aux questions techniques des habitants.

Après la présentation, un temps de débat a eu lieu entre les habitants et les élus afin de permettre à chacun d'exprimer ses interrogations et son avis.

Synthèse des questions et pistes de réflexions soumises par les habitants avant décision de la municipalité sur le projet d'aménagement de l'avenue de la Contamine :

- Retour d'expérience **du sens unique** par les riverains :
  - o De manière générale, la circulation est moins importante.
  - o En revanche, un certain nombre d'incivilités ont été constatées (véhicules en contre-sens, vitesse bien trop élevée, jeux de courses entre scooters et quads, bus et poids-lourds qui roulent plus vites, ...).
  - o Donc un danger plus élevé pour les vélos et piétons.
  - o Et un problème de flux de voitures qui s'est répercuté sur le carrefour au croisement avec l'avenue de la Gare, générant des embouteillages aux heures de pointe.
  
- Le projet peut-il inclure un enfouissement des lignes électriques présentes sur l'avenue ?
  - o Scénario envisagé par la municipalité mais coût trop élevé à la charge de la commune estimatif de Territoire Energie Isère (800 000 €)
  
- Les riverains s'inquiètent du passage à une vitesse élevée des bus malgré le projet de mise en place de ralentisseurs.
  - o Il est envisagé d'étudier des systèmes type plateaux traversant qui permettent de ralentir les véhicules à gros gabarit.

- 
- Dans le scénario d'aménagement en double sens de circulation, les stationnements disparaissent au profit des bandes cyclables.
    - o La municipalité propose d'aménager l'un des triangles d'espaces verts le long de l'avenue en parking générant environ 10 places de stationnement.
    - o Le triangle d'espace vert en fond de quartier pourra être support à un projet d'aménagement en co-construction avec les habitants.
  - Inquiétude des riverains sur la qualité actuelle de la route due à d'importantes fuites sur les canalisations (effondrement du bitume).
    - o Des purges seront réalisées par le bureau d'études pour vérifier l'état du soubassement de la voirie.
  - Combien de temps vont durer les travaux ?
    - o 6 semaines de travaux prévues pour un chantier envisagé en 2022.
  - Un scénario de sens unique avec une augmentation du flux au niveau du carrefour du collège et de l'avenue de la Gare a-t-il été envisagé ?
    - o Tout a été expérimenté et réfléchi. Le flux des feux de ce carrefour a été modifié afin que davantage de véhicules puissent passer. Il convient tout de même de trouver un juste équilibre et ne pas oublier que l'avenue de la Gare est une départementale qui doit rester prioritaire malgré tout. Dans le cadre de la rénovation du collège Condorcet d'ici 3 ans, l'intégralité du carrefour de l'avenue de la Gare sera repensée.
  - Des travaux de réflexion de la voirie, dans les contre-allées de la Contamine sont-ils prévus ?
    - o Sur la partie haute, la municipalité a constaté que les trottoirs et voiries sont dégradés mais pour le moment aucune étude n'a été réalisée, le projet étant de relier la gare au centre-ville dans un premier temps.
  - La municipalité informe que l'éclairage public sera changé sur l'avenue de la Contamine.
  - Les riverains évoquent un risque de danger car les bandes cyclables ne sont pas séparées de la voirie dédiée aux véhicules motorisés.
    - o Il n'est aujourd'hui pas possible de créer une piste cyclable en site propre pour plusieurs raisons : la largeur de la voirie, les entrées de parcelles des riverains et la cohérence des aménagements urbains.
  - L'aménagement choisi sera-t-il réversible ?
    - o Il est difficilement possible d'envisager l'avenue dans 5 ou 10 ans ; néanmoins la volonté de la municipalité et de favoriser les modes de déplacement piétons et cycles par conséquent, s'il est nécessaire de changer le scénario de circulation d'ici quelques années, cela restera possible.